



SENSIBILISATION 2025

Initiation aux gestes de premiers secours avant le départ à la retraite

Dans le cadre du décret n° 2021-469 du 19 avril 2021, les entreprises doivent proposer à leurs salariés, avant leur départ volontaire à la retraite, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Cette sensibilisation pourra s'effectuer sans coût supplémentaire sur le temps de travail du salarié.

PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises adhérentes au SSTI 33

OBJECTIF

- Tout salarié doit pouvoir quitter le monde du travail avec des compétences lui permettant de réaliser les gestes essentiels du secours d'urgence.

DATES

Au choix :

- 1 session le **vendredi 14 février** de 9h à 11h
- 1 session le **vendredi 16 mai** de 9h à 11h

LIEU

- SSTI 33, rue Walter Scott 33 600 Pessac

ANIMATEUR

- Formatrice Sauveteur Secouriste du Travail

PROGRAMME

Situation exceptionnelle d'urgence :

- le dégagement en urgence d'une victime
- la mise en position d'attente pour les victimes qui le nécessitent
- la lutte contre les hémorragies au moyen de garrots de fortune ou par une compression réalisée directement sur la plaie.

Situation du quotidien : l'arrêt cardiaque

Ce module « arrêt cardiaque » s'articule en deux séquences :

- apprentissage du geste
- restitution du geste, au cours d'un atelier de pratique dirigée.



POUR VOUS INSCRIRE
Scannez le QR-Code ou
rdv sur www.ssti33.org

